La course virtuelle BATIRUN « courir pour construire » au Népal 2026

RÈGLEMENT

L'association «Bretagne Outdoor» organise l'opération « La course virtuelle BATIRUN courir pour construire au Népal». Cette mobilisation n'est pas une compétition sportive mais un événement solidaire qui a avant tout pour objectif de réunir des fonds au profit de reconstruction de la petite école Bikas Primary School à Sirdibas.

Cette course se fera sous un format dit « virtuel ». En effet, les participants devront effectuer la distance qu'ils auront choisi de chez eux en courant ou en marchant.

Ce document vous exposera les modalités et règles à suivre dans le cadre de cette course. En vous inscrivant à la course, vous acceptez le règlement mis en place.

ARTICLE 1 : MODALITES

● Date : du 25 au 28 novembre 2026
● Distances:
Etape 1 - Aarughat 25/11 - 5 kms
Etape 2 - Soti Khola 26/11 - 7 kms
Etape 3 - Lapshibot 27/11 - 9 kms
Etape 4 - Gorkha 28/11 - 11 kms
Etape 5 - Sirdibas 29/11 - 13 kms
● Épreuves : Libres - course à pied et/ou marche
● Lieu : territoire nationale (métropole et outre-mer)
● Objectif : action solidaire à effectuer en courant ou en marchant

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION
Tous les acteurs de cet événement s'engagent sur la page internet :
https://nextrun.fr/events/batirun-au-nepal

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant, et chaque étape ferme la veille à 23 h 59 (la dernière ferme donc le 28 novembre à 23 h 59).
● Le tarif de l'engagement est de 10 €

● Le tarif de l'engagement est de 10 €, auxquels s'ajoutent 0,50 € de frais de service.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs. Un document est mis à la disposition des personnes concernées lors de l'inscription. Cette autorisation devra être remplie et remise durant cette étape.

ARTICLE 3 : ASSURANCE
Tous les engagés déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Ce n'est pas une compétition, c'est une opération solidaire et tous les participants participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent être en capacité physique de pouvoir réaliser la distance choisie.

En s’inscrivant à cet évènement les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l’association « BRETAGNE OUTDOOR», organisatrice de l’événement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes les blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de l’opération.

ARTICLE 4 : ANNULATION
En cas de force majeure, d’évènement climatique, de catastrophe naturelle, d’évolution des règles de confinement ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l’organisation se réserve le droit de modifier la date ou d’annuler l’évènement sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.
En cas d’annulation, les frais d’inscription (10 €) seront reversés à l‘association.

ARTICLE 5 : DROIT À L'IMAGE
Tous les participants autorisent les organisateurs de l’opération «La course virtuelle BATIRUN courir pour construire au Népal » que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l’occasion de leur participation (réseaux sociaux par exemple), sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 6 : PROGRAMME

Le participant peut réaliser sa course virtuelle dans la discipline de son choix : marche ou course à pieds. Le participant parcourt la distance de l'étape choisie, en courant ou en marchant, à son rythme.